



La Trompette de Saint Vincent

TIMETE DEUM !

Bulletin du Prieuré Saint-Vincent Ferrier — N° 44 — novembre 2024 — prix de revient : 0,75€

FSSPX

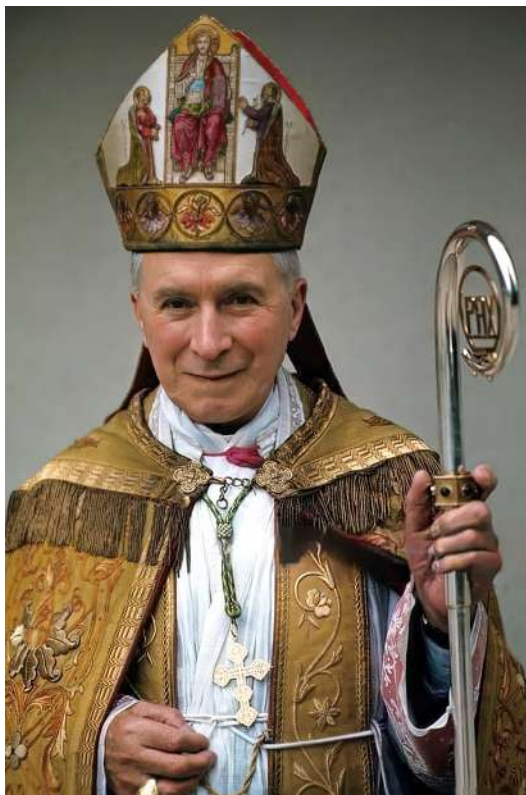
« La déclaration du 21 novembre 1974, c'est vraiment notre charte »

(Mgr Lefebvre, le 9 juin 1988)

Dici quelques semaines, nous allons fêter le cinquantième anniversaire de la déclaration que Mgr Lefebvre lui-même a baptisé de « charte de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ».

Comme le rappelait à ses prêtres M. l'abbé Gonzague Peignot, Supérieur du district de France : « *le Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a exprimé le désir vif que nous œuvrions tous sans exception à faire découvrir – aux nouveaux ou plus jeunes fidèles –, et redécouvrir – aux anciens de la première heure ! –, ce texte fondamental ; sans négliger les explications ou explicitations utiles, bien entendu.* »

Aussi trouverez-vous dans ce numéro 44 de notre bulletin, non pas la déclaration elle-même qui sera mise à disposition dans un tiré-à-part, mais quelques lumineuses explications données par M. l'abbé Jean-Michel Gleize, il y a dix ans de



cela (pour les quarante ans de ladite déclaration), dans le *Courrier de Rome* de décembre 2014.

Mgr Lefebvre, trois semaines avant les sacres du 30 juin 1988, rappelait aux séminaristes d'Écône : « Il faut toujours revenir - je voulais vous la lire, mais je n'ai pas le temps... - à la déclaration du 21 novembre 1974. **C'est vraiment notre charte.** Je crois que je pouvais la signer pendant toutes les années, je la signerais encore maintenant. Nous sommes exactement dans les mêmes dispositions. On n'a pas changé d'un iota. Et c'est cela que nous défendons et que nous voulons défendre absolument, contre cette Rome moderniste. Quand elle aura changé, quand ceux-là seront partis et qu'il y aura des gens qui seront pour la Tradition de l'Église, alors il n'y aura plus de problème, évidemment, ! Qu'est-ce que vous voulez ! A la grâce de Dieu ! » (Mgr Lefebvre, Conférence spirituelle à Écône, le 9 juin 1988)

Votre dévoué
Abbé Thierry Legrand +



In Memoriam

En mémoire et en reconnaissance envers
Mgr Bernard Tissier de Mallerai

Mgr Tissier de Mallerai est venu deux fois dans notre Chapelle de Vannes. C'est peu sans doute mais il ne faut pas oublier que pendant très longtemps la chapelle dépendait du prieuré de Nantes. En conséquence, aucune confirmation n'y était conférée et donc aucun évêque de la FSSPX ne venait à Vannes. C'est le 20 mai 2006 que notre chapelle Sainte-Anne de Vannes fut bénite par Mgr Tissier de Mallerai. Il n'est revenu qu'une fois en notre chapelle après l'érection du prieuré saint-Vincent-Ferrier : ce fut pour les confirmations qu'il conféra le 8 mai 2021 à 25 fidèles de la Chapelle.

R.I.P.



Courrier de Rome – Décembre 2014 (extraits)

LE 21 novembre 1974, les autorités romaines pouvaient prendre connaissance d'une déclaration dont les conséquences allaient être décisives. Pour la première fois, en effet, le fondateur de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X exprimait publiquement les raisons pour lesquelles il ne lui paraissait pas possible de souscrire aux exigences du Saint-Siège. « Nous adhérons de tout notre cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi ; à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. Nous refusons par contre, et nous avons toujours refusé, de suivre la Rome de tendance néo-moderniste, néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II, et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues. »

Cette déclaration est demeurée célèbre, et beaucoup aujourd'hui en ont souligné l'importance, à l'occasion de son quarantième anniversaire. Importance qui fut d'ailleurs indiquée par Mgr Lefebvre lui-même, dans une conférence adressée aux séminaristes d'Écône, peu après l'événement, le 2 décembre suivant. Expliquant qu'il prenait ainsi « une position de principe », l'ancien archevêque de Dakar insistait sur le fait que sa déclaration était celle de la Fraternité « depuis toujours » et n'avait donc pas besoin « d'être conditionnée par les événements » (Mgr Lefebvre, Conférence du 2 décembre 1974 dans Vu de haut n° 13, chapitre I, p. 9.)

2. Pourtant, Mgr Lefebvre laisse entendre que cette position peut changer et évoluer, dans un sens comme dans un autre. Il dit en effet que ses déclarations sont devenues de plus en plus fermes : « Évidemment, les termes [de notre position] sont toujours plus fermes, plus nets, plus définitifs, parce que la gravité de la crise s'amplifie toujours, elle ne diminue pas ! » Et il dit aussi que la position de la Fraternité pourrait néanmoins changer, en sens contraire : « Si nous voyions la crise

aller en se résorbant et un bénéfice de cette réforme se dessiner, alors peut-être, au contraire, faudrait-il être moins ferme. » Et cela reste vrai, quand bien même, pour l'instant, ce changement de position qui évoluerait vers une attitude moins ferme n'apparaît pas de mise : « Mais il me semble que c'est tout à fait illusoire et que plus nous allons et plus la situation de l'Église devient grave. » Il semble donc bien, de l'aveu même de Mgr Lefebvre, que cette position de la Fraternité soit conditionnée par les événements. Dès lors, comment pourrait-on encore parler d'une position de principe ? Et n'y aurait-il pas plutôt une contradiction ou une incohérence originelle, sous-jacente à la Déclaration du 21 novembre 1974 ? La question n'est pas anodine. Elle est même d'une grande actualité. En définitive, toute l'histoire de la Fraternité Saint-Pie X pourrait être lue et relue comme celle d'une inconséquence chronique : malgré une opposition de principe à la « Rome de tendance néo-moderniste », Mgr Lefebvre et ses successeurs sont toujours restés prêts à l'éventualité d'une entente avec les autorités romaines. Soit la position était bien de principe et la Fraternité a eu tort de vouloir approcher les autorités romaines, soit la Fraternité a eu (et a encore) raison de vouloir cette approche, et la position, loin d'équivaloir à un principe, relève sinon de l'incohérence logique, du moins de l'opportunisme.

3. Il n'est pas bien difficile (du moins pour un homme à la raison droite et à la volonté bonne) de s'apercevoir de la fausseté de ce dilemme. [...]

5. Le principe sur lequel repose toute entière la déclaration du 21 novembre est clair et net : « Nous adhérons de tout notre cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi ; à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité. » La première conséquence de ce principe est la suivante : « Nous refusons par contre, et nous avons toujours

refusé, de suivre la Rome de tendance néo-moderniste, néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II, et après le Concile dans toutes les réformes qui en sont issues. » Ce sont là deux principes d'ordre pratique, car ils expriment la volonté d'une fin nécessaire, et par conséquent de demeurer catholiques et de rejeter tout ce qui empêche de l'être. En ce sens, la déclaration de Mgr Lefebvre équivaut en effet à une position de principe et elle ne saurait être conditionnée par les événements. Elle s'impose, quelles que soient les circonstances, et donc indépendamment du contexte issu du dernier concile. Même si, comme nous l'espérons, la divine Providence mettra un jour fin à la situation de crise provoquée par les enseignements et les réformes de Vatican II, il restera toujours vrai que les vérités divinement révélées qui sont l'objet de la foi catholique, telles qu'elles ont été déclarées et professées par le magistère de la sainte Église, réclament l'adhésion sans failles d'un catholique et ne sauraient être remises en cause par aucune autorité du moment présent. Mais ces deux principes doivent être mis à exécution au milieu de circonstances très variables. Et aujourd'hui, la principale de ces circonstances (mais non la seule) est que la foi catholique est mise en péril par ceux qui demeurent à nos yeux les représentants de la hiérarchie de l'Église. Autrement dit, pour être « de tendance néo-moderniste », la Rome en question n'est pas devenue (du moins jusqu'à preuve du contraire) une autre Rome, dont il serait légitime et nécessaire de se séparer définitivement, comme on se sépare des représentants hiérarchiques d'une secte, notoirement retranchée et distincte de l'Église. Si la secte existe, c'est dans un sens impropre, puis qu'elle sévit non pas comme une société séparée, mais « au sein même et au cœur de l'Église », de façon occulte et non pas notoire. C'est pourquoi, s'il est une séparation, celle-ci ne saurait être que provisoire et relative ; elle a lieu dans les faits et elle est conditionnée par

les événements. Elle représente l'effet occasionnel (ou accidentel) et non voulu pour lui-même, d'une attitude moralement bonne, qui vise avant tout à préserver la foi. La « position de principe » est justement cette sauvegarde de la foi, nécessairement accompagnée du rejet des erreurs qui lui sont contraires. Quant à l'attitude pratique vis-à-vis des autorités romaines, loin de correspondre à une position de principe, elle ne saurait être que variable, car elle dépend des circonstances. Même si l'état relatif de séparation perdure, parce que les circonstances ne changent pas, il s'agit toujours d'un état de fait, non d'une position de principe.

6. Si l'on refuse cette analyse, c'est parce qu'on ne tient plus compte de la circonstance signalée, de deux manières, diamétralement opposées. Soit Rome demeure Rome, sans être de tendance néo-moderniste, et alors il n'y a plus de raison de se méfier de Rome et de refuser le concile Vatican II : nulle séparation ne saurait se justifier, pas même dans les faits ou par accident. Soit Rome n'est plus Rome, du fait qu'elle est de tendance néo-moderniste, et alors à quoi bon aller à Rome, à quoi bon parler avec Rome ? La séparation s'impose, non seulement dans les faits, mais dans le principe, comme une conséquence nécessaire et définitivement voulue pour elle-même. Dans les deux cas, on nie la dualité signalée par Mgr Lefebvre : on la nie précisément telle qu'elle est à l'intérieur de Rome.

7. Or, la circonstance déterminante, qui commande l'agir de la Fraternité est que la dualité existe à l'intérieur de Rome, au sein même et au cœur de la hiérarchie de l'Église. Et si l'on tient compte de la circonstance, si l'on voit cette dualité là où elle est, et si Rome est de tendance néo-moderniste, la prudence réclame une position qui, pour être de principe, est beaucoup moins simple qu'il n'y paraîtrait de

prime abord. Car il s'avère nécessaire de demeurer en relation (au singulier, c'est-à-dire au sens théologique du terme) avec Rome. Et dans le cadre de cette relation nécessaire, ou de principe, nous sommes bien obligés de maintenir comme une quarantaine,



c'est-à-dire une séparation relative, ou de fait, pour éviter la contagion, car Rome est imbue des erreurs de Vatican II. Mais cette mise en quarantaine s'imposera d'autant moins que Rome sera davantage revenue à la Tradition. Telle fut la prudence de Mgr Lefebvre. Comment s'explique-t-elle ? Et pourquoi est-il nécessaire de rester en relation méfiante avec Rome ? La relation est nécessaire, parce que Rome, même imbue des erreurs de Vatican II, reste Rome, c'est-à-dire le siège du successeur de Pierre, titulaire du Primat, constitutif de la sainte Église, telle que voulue par Dieu, à laquelle tout catholique doit appartenir. Et la relation qui s'impose est méfiante, et, tout en restant respectueuse, elle se veut offensive, parce que, même demeurée Rome, c'est-à-dire siège du Primat, Rome est contagieuse et elle

risque de nous infecter des erreurs de Vatican II, dont il faut absolument la purifier, pour le bien de toute l'Église.

8. Ce sont les deux faces d'une même situation, qui s'est imposée à Mgr Lefebvre et qu'il a acceptée telle quelle. Situation difficile, où ces deux faces du combat doivent se présenter dans l'ordre. Car il y a un ordre. Comme en cas d'épidémie, cet ordre est celui où la préservation de la santé passe avant le rétablissement de tout contact physique : c'est l'ordre où la défense de la foi catholique doit toujours rester la priorité. « Ce qui nous intéresse d'abord, c'est de maintenir la foi catholique. C'est cela notre combat. Alors la question canonique, purement extérieure, publique dans l'Église, est secondaire. Ce qui est important, c'est de rester dans l'Église... dans l'Église, c'est-à-dire dans la foi catholique de toujours et dans le vrai sacerdoce, et dans la véritable messe, et dans les véritables sacrements, dans le catéchisme de toujours, avec la Bible de toujours. C'est cela qui nous intéresse. C'est cela qui est l'Église. D'être reconnus publiquement, cela est secondaire. Alors il ne

faut pas rechercher le secondaire en perdant ce qui est primaire, ce qui est le premier objet de notre combat » (Mgr Lefebvre, Conférence spirituelle à Écône, le 21 décembre 1984). Il faut renoncer provisoirement à rétablir les relations normales et souhaitables, tant que demeure le risque de la contagion. C'est la prudence de tout bon médecin, à plus forte raison du médecin des âmes.

9. La Déclaration du 21 novembre 1974 fut l'expression privilégiée de cette prudence surnaturelle.

Abbé Jean-Michel Gleize

PRIEURÉ SAINT-VINCENT FERRIER

Kerglas 56250 SAINT-NOLFF

Tel.: 02 97 60 35 29 — 56p.kerglas@fsspx.fr

06 28 28 40 37 (abbé T. Legrand) - quilliard.fsspx@sfr.fr (abbé J.-B. Quilliard)

07 83 19 44 32 (Sœurs) - 07 68 94 65 61 (Ecole)

Organisation du ministère

Messes : Les **dimanches** : à la chapelle Sainte-Anne (20, rue Aristide Briand) à 8H15 et 10H00. A la chapelle Saint-Yves (17bis rue Rencontre) en principe à 18H00 (10H00 le 1er dimanche du mois, pour juillet et août, se renseigner). **En semaine** : Au Prieuré, à 7H15 (**7H45 en juillet et août**), sauf le 1^{er} samedi du mois. A la chapelle Sainte-Anne à 18H00 sauf le jeudi en période scolaire : Messe à 11H15.

Vêpres: Le dimanche, au Prieuré, à 17H00, suivies du chapelet.

1^{er} vendredi du mois: A Vannes, chemin de Croix à 17H15, Messe à 18H00 suivie de l'Heure Sainte.

1^{er} samedi du mois: A Vannes et à Guer, confessions à 17H00, Messe à 18H00 suivie de la méditation de 15 mn. A Guer, Cours de Doctrine à 16h15

Récitation du Rosaire en l'honneur de ND de Fatima: tous les 13 de chaque mois, à **16H30** à la chapelle Sainte-Anne (à 15H30 les dimanches 13).

Il est possible de consulter les horaires de la semaine et les activités du Prieuré sur: prieure-saint-vincent-ferrier.fr

Vos prêtres sont disponibles pour les confessions et conseils spirituels ¾ d'heure avant les Messes ou sur rendez-vous.

Les malades sont visités habituellement

une fois par mois. Ne pas hésiter à appeler en cas d'urgence.

Catéchismes:

1) Pour les enfants : au Prieuré tous les quinze jours à 10H30. Trois groupes : avant, après la 1ère communion et pour les plus grands. Prochains cours : les samedis 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre et 21 décembre.

2) Pour adultes : les 2^e et 4^e samedis du mois à la Chapelle Ste-Anne à Vannes, après la Messe de 18h. 2^e samedi du mois : vie de Notre Seigneur Jésus-Christ (abbé Quilliard) ; 4^e samedi du mois : genèse de la crise dans l'Eglise (abbé Legrand)

Activités

Ecole Sainte-Philomène : à partir de la PS jusqu'au CM 2. Directrice : Sœur Louis-Marie (07 68 94 65 61).

Tiers-Ordre de Saint-Pie X : Réunion un dimanche tous les deux mois environ de 12H30 à 17H30 au prieuré (aumônier : abbé Legrand). Prochaine réunion le dimanche 10 novembre.

Milice de l'Immaculée : ses membres se consacrent à la Sainte Vierge et portent la Médaille Miraculeuse pour être des « instruments d'apostolat dans les mains de l'Immaculée »

Croisade du Rosaire : Une dizaine = un rosaire ! Resp. de Vannes :

Mlle E. de La Richerie ;
Resp. de Guer : Mlle M. Lemoine.

Cercle MCF 1- Sainte Jeanne-d'Arc :

Responsable et renseignements :
M. Louis-Marie Rémy.

2- Notre-Dame de Bélén :

Responsable : M. Jean Kervizic.

Croisade Eucharistique pour les enfants. Aumônier : abbé Quilliard.
Prochaines réunions les samedis 23 novembre et 14 décembre au Prieuré (14H30)

Patronage Sainte-Anne: Pour les filles de 7 à 15 ans. Resp. Sœurs.

Messe des mamans: Aumônier : abbé Legrand. Environ une fois par mois, un mardi : Messe à 9H00 suivi du petit-déjeuner et d'une conférence spirituelle (fin vers 10H45). Prochaine réunion : le mardi 12 novembre.

« Jeunes Pros » : Réunion au prieuré tous les 1ers dimanches du mois de 12H30 à 17H00).

Procure: Chapelle Sainte-Anne.
Resp. G^{al} Legrier.

Ménage de la Chapelle de Vannes:
Resp. Mlle Y. de Coattarel.

Fleurs de la Chapelle de Vannes:
Resp. Mlle L. Smits.

Carnet Paroissial

À VANNES : Ont été baptisés à la Chapelle Sainte-Anne de Vannes : Elisabeth TOURNU le 8 septembre ; Amicie du FAYET de LA TOUR le 15 septembre ; Guirec QUIL le 19 octobre ; Camille KERVIZIC le 20 octobre.

Se sont unis devant Dieu le 5 octobre, M. Yannick FAUCONNIER et Mlle Stéphanie RABIN

A GUER :

A reçu la sépulture ecclésiastique à la chapelle Saint-Yves : M. Henri JOURDAIN le 18 octobre.

Dates à retenir

Dimanche 1er décembre : Marché de Noël à la Chapelle Sainte-Anne de Vannes. Plein de nouveautés ! Venez nombreux. Restauration sur place.

Dimanche 8 décembre : récollection de l'Avent à la Chapelle Sainte-Anne de Vannes, prêchée par M. l'abbé Jean-Baptiste Quilliard